

Reçu en préfecture le 19/09/2023

D: 030-213002280-20230913-2023\_51-DE



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** SEANCE du 13 septembre 2023

## SAINTE ANASTASIE

2023/051

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 08 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS: MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme Régine HURLIN Alain - HIBSCHELE Jean-Marc -BECHARD Alain - NEVEU James - AUBIN Dimitri (20h50) - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS EXCUSES: MM FABRE - Mmes FOURES Josiane - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - MM REBUFFAT - ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS:

Mme Josiane FOURES à Mme Régine HURLIN M. Alain FABRE à M. Jean-Marc HIBSCHELE Mme ARNAUD GIBOULET à Mme Jessica DECORO Mme Sybille BAECKER à Mme Marie Gil SCHMITT M. Jacky REBUFFAT à Mme Nadia MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

**OBJET**: Convention de participation pour le risque prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.2251-1 et L.2251-3,

VU l'ordonnance n° 2021/175 du 17 février 2021 qui impose aux employeurs publics à l'instar du secteur privé, de participer au financement d'une partie des garanties de la protection sociales complémentaire d leurs agents quel que soit leur statut,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE** à l'unanimité

ARTICLE 1 : donne mandat au centre de gestion du Gard pour lancer une procédure de marché public en vue le cas échéant, de souscrire pour notre compte une convention de participation pour le risque prévoyance auprès d'une union, mutuelle, organisme de prévoyance ou d'assurance agréée.

ARTICLE 2: prends acte que les tarifs et garanties nous seront soumis au terme de la consultation afin que nous puissions prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé